

**PROCES VERBAL**  
**de la réunion du**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE**  
**Mercredi 9 décembre 2015 à 19h00**  
**(salle de l'Épinette à St-Lupicin)**

**PRESENTS :** Raphaël Perrin, Yves Poète, Bernard Fellmann, Jean-Jacques Baroni, Josette Piers, Christophe Masson, Daniel Grenard, Jean-Louis David, Francis Moricheau, Joël Ferreux (suppléant d'Alexandre Stephan), Jean-Marc Rubat du Merac, Anne-Christine Donze, Philippe Passot (arrivé à la question 4-1), Jacques Lançon, Patricia Ville, Eliane Grenard, Véronique Beaud, Frédéric Chave (suppléant d'Annie Mayet), Jean-François Demarchi, Nicole Pedroletti, Jean-Paul Bernasconi, Bruno Dutel, Roland Demange, Jean-Louis Millet, Françoise Robert, Pascal Bruley, Herminia Elineau, Jacques Muyard, Catherine Joubert, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Sylvie Vincent-Genod, Francis Lahaut, Alain Mouret, Anne-Marie Perrier-Cornet, Nadia Lahu, Olivier Brocard, Alain Waille, Nelly Durandot, Pierre Gresset, Déborah Baroni, Daniel Monneret, Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod,

**EXCUSES :** Isabelle Dunod, Isabelle Heurtier, Régis Martin, Michel Bontemps, Philippe Lutic, Harry Lavanne, Céline Palierne, Pierre Favre, Chafia Grenard, Jessica Tarquinio

**ABSENTS :** Frédéric Ollitrault

**POUVOIRS :**

Isabelle Dunod donne pouvoir à Philippe Passot, Isabelle Heurtier a donné pouvoir à Raphaël Perrin, Martin Régis a donné pouvoir à Jean-Louis Millet, Michel Bontemps donne pouvoir à Pascal Bruley, Philippe Lutic a donné pouvoir à Catherine Joubert, Harry Lavanne a donné pouvoir à Noël Invernizzi, Céline Palierne a donné pouvoir à Jacques Muyard, Pierre Favre a donné pouvoir à Françoise Robert, Chafia Grenard a donné pouvoir à Sylvie Vincent-Genod, Jessica Tarquinio a donné pouvoir à Isabelle Billard

Soit 43 présents et 9 pouvoirs soit 52 votants jusque la question 3-2  
Soit 44 présents et 10 pouvoirs soit 54 votants à partir de la question 4-1

La convocation pour la séance du 9 décembre 2015 datée du 2 décembre 2015, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de communes Haut-Jura Saint Claude.

-----ooOoo-----

Le Président, Raphaël PERRIN, ouvre la séance à 19 h 10, remercie les participants de leur présence et donne lecture des procurations et des excuses.

Le Président fait appel à deux volontaires pour être secrétaire de séance.

Nadia LAHU et Jean-Daniel MAIRE se proposent pour assurer les fonctions de secrétaires de séance, ils sont élus à l'unanimité.

Il rappelle que sauf cas d'extrême urgence, ce conseil communautaire sera le dernier de l'année.

**1 - COMMUNICATIONS OFFICIELLES**

Le Président reprend l'ensemble des communications et les détaille.

Décisions prises par le Président du n°21-2015 à 32-2015

- Médiathèque antenne de Saint-Lupicin Avenant n°1 à la décision n°15-2011 : Création régie de recettes – cours informatique
- Médiathèque antenne de Viry Avenant n°1 à la décision n°65-2011 :  
Idem - création régie de recettes – cours informatique
- Equipement en signalétique des pistes et itinéraires du Domaine nordique des Hautes-Combes -  
Entreprise retenue : Alp'Com pour un montant de 24 501.84 € TTC
- Equipement en réseau de radiocommunication numérique du Domaine nordique - Entreprise  
retenue : Concept'Com Wireless pour un montant de 11 580 € TTC
- Travaux d'amélioration de pistes du Domaine nordique  
Entreprise retenue : Monts Jura TP pour un montant de 27 889 € TTC
- Location de 2 box parking de la Côte Joyeuse à Saint-Claude  
Mairie de Saint Claude : 50 € TTC / mois
- Fourniture et pose d'une station sanitaire pour le site de Terre Blanche (La Pesse) - Entreprise  
retenue : SAS Quantum systèmes pour un montant de 9 820.80 € TTC
- Travaux de génie civil en vue de l'installation d'une station sanitaire et d'une fosse toutes eaux  
pour le site de Terre Blanche (La Pesse)  
Entreprise retenue : FAMY pour un montant de 13 890 € TTC
- Avenant au marché de travaux – sécurisation du sentier de randonnée des Gorges de l'Abîme :  
un bilan d'opération sera proposé une fois les travaux achevés.
- Contrôle technique et missions connexes – Pépinières d'artisans : Bureau Véritas pour un  
montant de 6 840 € TTC
- Avenant à la convention de gestion du stade Edouard Guillon avec Jura Sud Foot : Prolongation  
jusqu'au 31 mars 2016
- Avenant à la convention de gestion du centre sportif de Val de Bienne avec la ville de Saint-  
Claude : Prolongation jusqu'au 31 mars 2016

Le Président demande aux membres de l'assemblée si ces décisions suscitent des questions. Aucune question n'étant soulevée, il propose de passer à l'examen des délibérations prises lors du bureau communautaire du 4/11/2015 en apportant toutes les explications nécessaires à une bonne compréhension.

- Comité Départemental du tourisme : opération Lens - jeu concours attribution de lots : un stage de deux jours ASF, 30 entrées ASF, 30 entrées, musée Abbaye, 10 forfaits semaine activités nordiques.
- Assurances : CAO proposition d'attribution des lots  
Lot 1 - Dommage aux biens et risques annexes - SMACL pour un montant de 16 031.49 € TTC  
Lot 2 - Responsabilité civile et risques annexes : MMA pour un montant de 2 035.20 € TTC  
Lot 3 - Véhicules et risques annexes : SMACL pour un montant de 7 113.56 € TTC (avec auto collaborateurs et bris de machines)  
Lot 4 - Protection juridique et fonctionnelle des élus et des agents : SMACL pour un montant de 1 152.37 € TTC  
Lot 5 - Expositions temporaires et permanentes AXA pour un montant de 3 956.63 € TTC
- Adhésion à l'option d'hébergement (CLOUD) du SIDEC pour un montant de 2520 euros TTC par an
- Musée de l'Abbaye : vente d'ouvrages, marque-pages et affiches d'exposition



- Création d'une pépinière d'artisans à l'ASF – approbation du projet de travaux et demande de subvention FNADT

Le Président rappelle le montant de 402 686 € HT affectés aux travaux.

DETAIL PLAN DE FINANCEMENT :

Commissariat de Massif	120 805,80 € (30%)
Conseil Régional Franche-Comté	161 074,40 € (40%)
Fonds propres CC Haut-Jura Saint-Claude	120 805,80 € (30%)

- Lotissement « En Poset » - CAO et choix du maître d'œuvre : Cabinet Colin pour un montant de 13 500 euros TTC
- Lotissement « Sur le Monceau » - CAO et choix du maître d'œuvre Cabinet Colin pour un montant de 12 600 euros TTC
- TEPCV : appel à projet – Acquisition de 30 vélos électriques – Financement en cours
- Contrat d'insertion annuel d'insertion Hebdo du Haut-Jura 2016 : 8 400 € TTC à concurrence d'une parution par mois.
- Etude de faisabilité VTT– approbation du projet d'étude et de la demande de subvention : montant global 26 250 euros TTC sur 3 années – Demande de financement Massif à hauteur de 50 % - en cours d'instruction.
- Domaine nordique des Hautes-Combes : approbation des conditions générales de vente – modèle ENJ
- Domaine nordique des Hautes-Combes : tarifs complémentaires-Adoption d'une tarification séance contrôle piste 15 euros, d'un tarif pour duplicata de pass 10 euros.
- Soutien à la candidature de la Ville de Paris au JO 2024
- Médiathèque : approbation de la convention JUMEL avec le Conseil Départemental-participation de la communauté de communes à hauteur de 2 227.40 € TTC par an - permettre aux lecteurs d'accéder aux services cinéma, presse, formation, musique,....
- Musée de l'Abbaye - choix du prestataire du guide musée : Silvana Editoriale pour un montant de 15 000 € TTC
- Conservatoire : utilisation de salles du conservatoire de musique hors association – tarif 20 euros par journée–participation aux frais de fonctionnement (chauffage ; ménage,...)
- SPANC : contractualisation pour la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux avec l'Agence de l'Eau
- SPANC : rapport annuel 2014

Le Président demande à l'assemblée si des compléments d'information sont à apporter. Aucune question n'étant soulevée, le Président propose de passer à l'approbation des comptes rendus des deux derniers conseils communautaires.

**2 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 SEPTEMBRE ET DU 14 OCTOBRE 2015**

Le compte rendu du 16/09/2015 est soumis à l'approbation de l'assemblée. Jean Louis Millet demande que soient joints en annexe son courrier ainsi que la réponse apportée. Raphael Perrin accepte cette demande et met au vote le présent compte rendu avec l'ajout sollicité. Le compte rendu en date du 16



septembre 2015 est approuvé à l'unanimité des présents. (résultat des votes : 49 pour – 0 contre – 0 abstention)

### **3 - ADMINISTRATION GENERALE**

#### **Arrivée de Mme Déborah Baroni, Mme Nelly Durandot, M. Christophe Masson**

#### **3-1 Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) : présentation du projet et avis**

En application de la loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale, le préfet de département a présenté le 12 Octobre dernier le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du Jura à la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI).

Le projet de SDCI comporte les évolutions suivantes :  
Des fusions d'EPCI à fiscalité propre avec extension éventuelle de leurs périmètres,  
Des modifications de périmètres des EPCI à fiscalité propre.

Par anticipation du transfert des compétences eau et assainissement prévus par la loi NOTRE, la dissolution de syndicats intégralement inclus dans les périmètres de certains EPCI et la dissolution de syndicats inactifs.

Le Président rappelle aux élus communautaires l'ensemble des incidences et regroupements envisagés à l'échelle du département.

Il précise que les articles 64 et 66 de la loi NOTRE fixent la date de transfert des compétences eau et assainissement aux EPCI à fiscalité propre : le 1<sup>ER</sup> janvier 2018 au titre des compétences optionnelles et le 1<sup>ER</sup> janvier 2020 au titre des compétences obligatoires.

Le transfert de la compétence ordures ménagères au 1<sup>ER</sup> janvier 2017 ne modifiera pas notre statut, le transfert étant déjà effectué.

Pour le transfert de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations) nous ne disposons pas de syndicat intégralement inclus dans notre périmètre. La question du transfert de cette compétence déjà partiellement exercée par le Parc, notamment sur la Bienne et ses affluents, reste toutefois en suspens.

La compétence gens du voyage nous sera, quant à elle, transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Concernant le projet de schéma relatif à notre arrondissement, le territoire comporte actuellement 5 communautés de communes avec Haut-Jura Saint-Claude, Jura Sud, Haut-Jura Arcade, la Grandvallièrre et la station des Rousses. Il n'y a pas de communauté en dessous du seuil de 5000 habitants. Aucune évolution n'a été avancée à ce jour en matière de rationalisation des dites communautés de communes ou communes du territoire.

Concernant la rationalisation des syndicats de communes, le schéma propose d'anticiper le transfert de compétences dès le 1<sup>ER</sup> janvier 2017 en matière d'eau potable et assainissement avec notamment pour notre collectivité l'intégration des syndicats d'alimentation en eau potable du Haut-Jura Sud-Les Bouchoux et le syndicat des eaux de Rogna/Viry – Viry.

Dans l'état actuel des choses, il est proposé au conseil communautaire de ne pas valider la proposition faite par le schéma de transfert anticipé de cette compétence au 1<sup>ER</sup> janvier 2017. Cette compétence lourde de conséquences pour l'intercommunalité se doit d'être étudiée avec attention afin que soit apportée une unité de service aux usagers de son territoire.

Raphael Perrin fait part des demandes d'évolution du présent schéma sur notre territoire émanant de monsieur Laurent Petit, maire de Morez, Président de la Communauté de Communes Arcade.

Suite à la dernière conférence des Présidents, la question de la création d'une intercommunalité à l'échelle du Haut Jura s'est reposée. En effet, les évolutions inscrites dans la loi NOTRE en termes de compétences, la nécessité de travailler à une échelle pertinente pour ces compétences transférées, reposent la question du périmètre. Pour le Président d'ARCADE, il est nécessaire de garder une porte

ouverte dans le présent schéma afin que de possibles regroupements puissent être envisagés à l'avenir et ne pas obérer certaines évolutions.

Francis Lahaut ne comprend pas pourquoi l'assemblée présente aurait à délibérer sur ce schéma imposé par la loi Notre, « ce n'est pas un choix qui nous est offert ». Concernant l'eau et l'assainissement, l'harmonisation s'avère impossible. Il invite le législateur à venir voir sur le terrain comment cela se passe.

Quant à la proposition de Mr Petit sur la création d'une intercommunalité à l'échelle du Haut-Jura, elle est ancienne et a déjà donné lieu à différentes études notamment financières menées par le cabinet KLOPFER. Il s'interroge toutefois quant au devenir du Parc naturel régional du Haut-Jura et du Pays dans ce contexte. Il se dit étonné de cette proposition car certaines collectivités s'y sont publiquement opposées.

Le Président rappelle que la proposition est bien de ne pas anticiper la prise de compétence. Il partage le sentiment de Francis Lahaut, quant à la complexité de cette prise de compétence eau potable et assainissement sur le terrain. C'est pour cela qu'il ne paraît pas tenable de répondre positivement à la demande d'anticipation faite par le préfet.

Quant à la seconde question posée par Mr le Maire de Morez et Président d'ARCADE, Raphael Perrin pense qu'il est normal que les conseillers communautaires soient tenus informés et puissent émettre un avis sur ce point.

Jean Louis Millet précise que lui et son équipe s'abstiendront sur cette question car ils ne cautionnent pas cette politique de décider à la place des autres communautés de communes. Champagnole va comporter 140 communes, il faut s'unir et mutualiser mais Jean Louis Millet pense qu'il y a des limites à tout. Les communautés doivent rester à taille humaine. Il faut privilégier le rationnel et le raisonnable. Sur le sujet eau/assainissement, M. Millet rejoint M. Lahaut. Il demande au Président de solliciter les parlementaires afin de les convaincre pour qu'un retour en arrière soit fait sur le transfert de compétence eau et assainissement.

Le Président partage son sentiment sur ce point. Il rappelle que des élus quelles que soient leurs sensibilités politiques doivent parfois se rejoindre et s'unir afin d'agir avec bon sens et pragmatisme. La ruralité n'est pas toujours abordée de façon très performante dans les lois.

Jean Daniel Maire partage quant à lui les éléments avancés. Il souhaite porter à connaissance de l'assemblée plusieurs informations : le syndicat de VIRY et Rogna a refusé cette anticipation. Cela va dans le sens des débats de l'assemblée de ce soir. Il précise par ailleurs que L'ANEM a pris une motion en ce sens et a demandé aux parlementaires une évolution de la loi sur ce point. Nous ne pouvons qu'espérer être entendus. Concernant la proposition de Laurent Petit, il pense que cette ambition aurait au moins le mérite de gagner en cohérence et en efficacité et permettrait de supprimer les concurrences stériles du territoire en matière de développement économique.

Mr Bernard Fellman sollicite la parole et rappelle que ces regroupements suppriment des espaces de démocratie et d'échanges entre les citoyens. Dans ce sens, le conseil municipal de Bellecombe a voté contre ce projet car les citoyens ne pourront plus s'investir localement. Il rappelle que dans les premières propositions de schéma de 2011, les SIVOS étaient présents et demande aux élus de se souvenir de la proposition de l'époque dans ce domaine.

Mr Jean-Marc Rubat du Merac ajoute que la création des communes nouvelles pose, à son sens, les mêmes problématiques à termes de désengagement des citoyens et d'éloignement du système démocratique.

Monsieur Pierre Gresset pense, quant à lui, que l'on ne doit pas fermer la discussion sur certains points afin de rester lisible au niveau de la grande région et des financeurs dans leur globalité, notamment pour ce qui concerne le tourisme. Monsieur Pierre Gresset rejoint M. Bernard Fellman concernant les espaces de dialogues mais pense qu'il nous appartient d'harmoniser nos pratiques et de conserver des espaces de décisions. Il souhaite que la porte reste ouverte quant à une fusion potentielle à l'échelle du Haut-Jura et qu'une réflexion puisse déjà s'engager.

Le Président remercie les conseillers communautaires pour la richesse de ces échanges et propose au vu de ceux-ci un vote dissocié et ce afin de rendre le message un peu plus audible.

Mr Bernard Fellman ne partage pas cette idée car il pense que dans la mesure où un élément au moins du schéma ne nous convient pas, il nous appartient de le refuser en bloc.

Monsieur Jean Louis Millet propose de voter sur « le mode de vote ».

Le Président demande à l'assemblée si elle souhaite un vote dissocié. Le conseil communautaire approuve cette proposition. (résultat des votes : 38 pour – 13 contre – 1 abstention)

Il sollicite l'assemblée concernant l'anticipation de la prise de compétences eau et assainissement. Sur ce point les conseillers communautaires se prononcent à l'unanimité contre toute prise de compétence anticipée (résultat des votes : 0 pour – 52 contre – 0 abstention)

L'assemblée propose qu'une motion soit rédigée pour alerter l'Etat quant à la pertinence de cette prise de compétence eau et assainissement à l'échelle 2020.

Le Président précise que la motion sera transmise pour avis par mail à l'ensemble des conseillers communautaires avant envoi.

Il demande ensuite à l'assemblée de se prononcer sur la question de l'approbation des évolutions proposées pour les autres collectivités. Le conseil communautaire ne souhaite pas se prononcer pour les autres communautés de communes concernées. (résultat des votes : 1 pour – 50 contre – 1 abstention)

Enfin le Président demande à l'assemblée si elle souhaite qu'une discussion puisse être engagée avec les autres communautés de communes du Haut Jura sur la question d'un éventuel regroupement. L'assemblée se montre favorable à cette proposition. (résultat des votes : 30 pour – 2 contre – 20 abstentions)

### **3-2 SIDEC : mise en place d'une commission consultative paritaire issue de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte – élection d'un représentant**

Suite au courrier reçu du SIDEC concernant la création de la Commission Consultative Paritaire Energies, il est demandé de désigner un représentant.

La loi sur la transition énergétique et la croissance verte du 17/08/2015 impose la création de commission consultative paritaire énergie.

Au sein du SIDEC, toutes les communautés de communes disposeront d'un représentant désigné par les collectivités, 2 Pour ECLA et 3 pour le grand Dole. La commission aura au total 54 membres dont 27 issus des communautés de communes et 27 élus au sein des 109 délégués du SIDEC.

Cette commission a pour vocation de coordonner les actions SIDEC avec les communautés de communes, de mettre en cohérence les politiques d'investissement et de faciliter les échanges de données.

Le Président sollicite l'assemblée sur des candidats potentiels à ce poste. Madame Nadia Lahu est candidate, aucune autre candidature étant exprimée, il propose au conseil communautaire de voter à mains levées. Le conseil communautaire valide cette proposition à l'unanimité. (résultat des votes : 52 pour – 0 contre – 0 abstentions)

Raphael Perrin met au vote la candidature de Nadia Lahu, elle est élue à l'unanimité. (résultat des votes : 52 pour – 0 contre – 0 abstentions)

## **4 - PERSONNEL**

### **Arrivée de M. Philippe Passot**

#### **4-1 Révision du tableau des emplois**

La CAP s'étant prononcée favorablement au passage de Mme DEMARAIS Stéphanie, adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe à l'Atelier des Savoir-Faire à adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe, du fait de la modification de ses fonctions au sein de l'ASF, il est proposé de transformer le poste de la filière animation en un poste de la filière culturelle, sans modification de la grille de rémunération, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Il est proposé au conseil communautaire de valider ce changement et le tableau d'emplois qui en découle. Le conseil communautaire valide à l'unanimité cette proposition. (résultat des votes : 54 pour – 0 contre – 0 abstentions)

#### **4-2 Adhésion au COS**

La ville de Saint-Claude ayant diminuée ses subventions aux associations, une baisse de taux de cotisation pour le COS est envisagée. Le SICTOM du Haut-Jura et notre communauté de communes ont été sollicités pour qu'une harmonisation des taux des trois collectivités participantes puisse s'opérer. Il est proposé au conseil communautaire de donner pouvoir au Président pour harmoniser le présent taux.

Mme Robert souhaite préciser que lors de la dernière rencontre, la ville de Saint-Claude a fait part de la réévaluation étudiée. A ce jour, le COS a tenu compte de cette baisse dans sa demande de subvention pour l'année 2016. Mme Robert précise que la communauté de communes ne faisait pas partie des signataires initiaux, elle sera associée à la réécriture de la convention avec le COS.

Le Président sollicite les conseillers communautaires sur ce point qui délèguent à l'unanimité pouvoir au Président pour procéder à l'harmonisation du taux et cotisation et l'autorisent à signer la convention concernée (résultat des votes : 54 pour – 0 contre – 0 abstentions)

### **5 - FINANCES**

#### **5-1 Médiathèque : acquisition immeuble TURQUOIS – fonds de concours**

Suite à la délibération n°8/12-1 du 20 mai 2015 concernant le fonds de concours d'investissement à la ville de Saint-Claude pour l'acquisition de l'immeuble Turquois, il est désormais nécessaire de préciser le montant dudit fonds concours. L'acquisition du bien ayant été conclue à hauteur de 96 000 €. Il est proposé d'arrêter notre fonds de concours à la somme 48 000 €.

Il est rappelé que ce fond de concours est conditionné à la démolition et à l'aménagement des espaces concernés. Notre participation sur ces volets sera précisée dès que nous aurons connaissance des montants engagés.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer à la commune de Saint-Claude un fond de concours d'investissement à hauteur de 48 000 €, actant ainsi notre participation à l'acquisition de l'immeuble Turquois.

Le Président rappelle que le fonds de concours final ne pourra excéder 49 % du montant restant à charge. Jean Louis Millet rappelle que les frais de notaires seront facturés en sus au cours de l'année 2016. A la demande de Monsieur Fellman, il est précisé que ce bien restera propriété de la ville de Saint-Claude. Jean Louis Millet précise, quant à lui, que cette acquisition est faite à la demande de la communauté de communes.

Les conseillers communautaires acceptent à l'unanimité le versement à titre de provision de la somme de 48 000 € à la ville de Saint-Claude pour le fonds de concours d'investissement consenti. (résultat des votes : 54 pour – 0 contre – 0 abstentions)

#### **5-2 OPH : garantie d'emprunt - travaux de réhabilitation de 10 logements Pré d'Aval commune de Chassal**

L'OPH de Saint-Claude demande une garantie d'emprunt pour un montant de 125 000 € pour les travaux de réhabilitation de 10 logements situés Pré d'Aval à Chassal.

En effet, l'OPH de Saint-Claude a souscrit pour ce faire un emprunt de 125 000 € auprès de la Caisse des dépôts.

L'OPH de Saint-Claude demande donc au Conseil communautaire de lui accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de ce prêt.

La garantie peut être accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'à complet remboursement de celui-ci et porter sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la communauté de communes, doit s'engager à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaire à ce règlement.

A cette fin, le conseil communautaire s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

Le conseil communautaire valide la garantie proposée pour les travaux de réhabilitation de 10 logements situés Pré d'Aval à Chassal à hauteur de 100% d'un emprunt de 125 000 € et ce conformément aux statuts de la collectivité. (résultat des votes : 54 pour – 0 contre – 0 abstentions)

### **5-3 OPH : garantie d'emprunt - travaux de mise en conformité du Foyer d'Accueil Médicalisé commune de Saint-Lupicin**

L'OPH de Lons Le Saunier demande une garantie d'emprunt pour un montant de 525 500€ pour les travaux de mise en conformité du Foyer d'Accueil Médicalisé à Saint-Lupicin.

En effet, L'OPH a souscrit un emprunt de 525 500 € auprès de la Caisse des dépôts.

L'OPH de Lons-Le saunier demande donc au Conseil communautaire de lui accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de ce prêt.

La garantie peut être accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'à complet remboursement de celui-ci et porter sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la communauté de communes doit s'engager à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaire à ce règlement.

A cette fin, le conseil communautaire s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

Le conseil communautaire valide la garantie proposée pour les travaux de mise en conformité du Foyer d'Accueil Médicalisé à Saint-Lupicin à hauteur de 100% d'un emprunt de 525 000 € et ce conformément aux statuts de la collectivité. (résultat des votes : 54 pour – 0 contre – 0 abstentions)

### **5-4 MOBILRETRO : attribution d'une participation**

MOBILRETRO 2016 à Saint-Claude : il s'agit d'un évènement organisé par le Club de véhicules anciens de Saint-Claude (Association « Pipes et Manivelles » comptant 63 membres) qui compte rassembler plus de 300 véhicules (plus de 2000 visiteurs) lors de la journée du dimanche 16 juin 2016 en plein cœur de Saint-Claude.

Un dossier de demande de participation a été transmis à la Communauté de Communes cet été par cette association avec le souci de pouvoir accroître leur offre en termes d'animations, voir même tout simplement de faire perdurer cet évènement d'envergure, tant local que touristique.



Pour mémoire, l'association met en œuvre l'ensemble des animations suivantes en plus de l'organisation du rassemblement (accueil, buvettes, restauration) à l'occasion de cette journée : Jeux pour enfants / Manège enfantin / Défilé humoristique / Concerts gratuits / Jeux concours.....

Dans le cadre de la promotion touristique, il s'agit de renforcer l'animation de notre territoire en offrant une présence de notre office du tourisme lors de la manifestation pour promouvoir nos diverses offres en la matière.

Le coût prévisionnel de l'opération est le suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Remboursement PMS	1 000 €	Approvisionnement PMS	1 000 €
Communication	5 000 €	Sponsors	5 500 €
Animations	4 100 €	Conseil Régional	1 000 €
Sapeur-pompiers	800 €	Conseil Départemental	1 000 €
Restauration	3 400 €	Communauté de Communes HJSC	1 000 €
Pot réception sponsors	1 200 €	Ville de Saint-Claude	2 000 €
Caisse	1 500 €	Caisse	1 500 €
		Restauration/Buvette	4 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>17 000 €</b>

Le conseil communautaire acte notre accompagnement et l'implication de notre Office de tourisme à cet événement en accordant une participation à hauteur de 1000 € et ce afin de permettre la mise en avant de nos offres touristiques lors de cette manifestation. (résultat des votes : 54 pour – 0 contre – 0 abstentions)

#### **5-5 ADS : création d'un budget annexe – budget non assujetti à la TVA**

Suite à notre décision de mutualiser le transfert de compétence autorisations du droit des sols à compter du 1<sup>ER</sup> Juillet 2015 pour 15 communes, il est proposé au conseil communautaire de créer pour 2016 un budget annexe ADS (urbanisme), afin de répartir entre les communes adhérentes le coût réel du service. Le conseil communautaire valide à l'unanimité la création de ce budget annexe (résultat des votes : 54 pour – 0 contre – 0 abstentions)

#### **5-6 ADS : approbation du mode de répartition et de la convention**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et conformément aux dispositions de la loi ALUR (Accès au Logement pour un Urbanisme Rénové) promulguée le 27 mars 2014, les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) ne sont plus mis gratuitement à la disposition des communes qui sont dotées d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) ou d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) et qui sont membres d'un EPCI regroupant plus de 10.000 habitants. Ces deux conditions étant cumulatives.

Cette mesure s'applique notamment à 15 communes de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, savoir : AVIGNON LES SAINT CLAUDE, BELLECOMBE, CHASSAL, LA PESSE, LAJOUX, LAVANS LES SAINT CLAUDE, LES BOUCHOUX, LES MOLUNES, LES MOUSSIERES, MOLINGES, PRATZ, SAINT-LUPICIN, SEPTMONCEL, VILLARD-SAINT-SAUVEUR et VIRY.

Les autres communes sont dotées de cartes communales ou sont soumises au régime du Règlement National d'Urbanisme (RNU). La DDT continue pour ces communes d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme mais jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les communes dotées de cartes communales.

Suite au désengagement de l'état sans compensation financière, la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude a donc créé et mis en place depuis cette date, au profit de ces quinze communes, un service commun mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager, certificat d'urbanisme opérationnel) appelé également service d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (service ADS).

Les quinze communes ci-dessus ont chacune adhéré à ce service commun.



Les conditions d'organisation de ce nouveau service entre la communauté de communes et les communes adhérentes doivent être définies dans une convention.

Il est précisé que les frais d'investissement se sont élevés à la somme de 15.750,00 €. Ils concernent l'acquisition de deux ordinateurs, des logiciels Microsoft Office et de la licence CARTADS (logiciel d'urbanisme) avec installation. Les logiciels sont utilisés par les communes membres en application du web serveur

Les coûts concernent également la reproduction de différents plans de POS ou de PLU ainsi que le coût des formations à l'utilisation du logiciel qui a été dispensé au mois d'août 2015 par la société GFi.

Les frais de fonctionnement sont arrêtés à la somme totale de 18 231 € pour l'année 2015 et évalués à hauteur de 54 695 € pour l'année 2016.

Ils concernent les frais de personnel (1 poste), le coût d'hébergement sur serveur, les frais de maintenance et divers frais : déplacement, frais de téléphone, affranchissement, photocopies...).

La répartition du coût de ces frais entre les communes résulte d'un tableau annexé à la convention pour les années 2015 et 2016.

Ces frais seront actualisés chaque année. Les critères de répartition des frais de fonctionnement sont également précisés dans la convention.

Le Président propose au conseil communautaire d'approuver la convention, d'acter la répartition des frais et d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Mr Bernard Fellman demande que soit porté dans les considérants : « suite aux désengagements de l'état sans contrepartie financière ».

Le Président accepte cette demande et met au vote la proposition qui est approuvée par l'ensemble des conseillers communautaires. (résultat des votes : 54 pour - 0 contre - 0 abstentions)

## 5-7 Office de tourisme : budget 2015 – décisions modificatives

### RECETTES

Comptes	BP 2015	Modifications	DM n°2
74 - Subv. CC et Conseil Dép.	258 514.00 €	+ 8 400.00 €	266 914.00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>430 214.00 €</b>	<b>+ 8 400.00 €</b>	<b>438 614.00 €</b>

### DEPENSES

Comptes	BP 2015	Modifications	DM n°2
<b>Chap 011 - Charges à caractère général</b>	<b>116 200.00 €</b>		
60221 - Combustibles	7000.00 €	- 7 000.00 €	0.00 €
604 - Achats d'études, prest. serv.	0.00 €	+ 8 400.00 €	8 400.00 €
605 - Achats matériel équipement	300.00 €	+ 5 600.00 €	5 900.00 €
6061 - Fournitures non stockables	3 500.00 €	+ 7000.00 €	10 500.00 €
6156 - Maintenance	5 000.00 €	+ 5 000.00 €	10 000.00 €
6228 - Rem divers	200.00 €	+ 1 000.00 €	1 200.00 €
6231 - Annonces & insertions	0.00 €	+ 4 000.00 €	4 000.00 €
6262 - Frais télécom	8 000.00 €	+ 3 000.00 €	11 000.00 €
<b>TOTAL 011</b>	<b>116 200.00 €</b>	<b>+ 27 000.00 €</b>	<b>143 200.00 €</b>
<b>Chap 012 - Charges</b>	<b>293 000.00 €</b>		



<b>de personnel</b>			
6411 - Salaire	168 300.00 €	- 12 000.00 €	156 300.00 €
6451 - Cotis URSSAF	89 100.00 €	- 5 000.00 €	84 100.00 €
6453 - Cotis retraite	26 000.00 €	- 1 600.00 €	24 400.00 €
<b>TOTAL 012</b>	<b>293 000.00 €</b>	<b>- 18 600.00 €</b>	<b>274 400.00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>430 214.00 €</b>	<b>+ 8 400.00 €</b>	<b>438 614.00 €</b>

Il convient d'adopter une DM au BP 2015 afin de prendre en compte la subvention exceptionnelle de 8 400 € versée par la Communauté de Communes à l'Office de Tourisme afin de se doter d'une version mobile de son site internet en responsive design, conformément à la délibération prise au Conseil Communautaire du 18 février 2015.

Il convient par ailleurs, compte-tenu de la surévaluation des charges de personnels et frais assimilés au chapitre 12 du BP 2015 et compte-tenu de dépenses imprévues liées à l'achat de matériel, équipement, insertions et autres charges à caractère général, d'affecter la somme de 18 600 € au chapitre 11.

Ces décisions modificatives ont été approuvées par le comité de direction de l'Office de Tourisme lors de sa réunion du 23 novembre 2015.

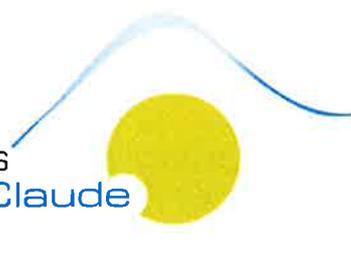
Madame Véronique Beaud souhaite préciser que les annonces et insertions sont passées dans l'esprit communautaire puisqu'elles correspondent certes à des besoins de l'OT, mais participent aussi à la mise en avant de nos structures intercommunales comme le musée et l'ASF.

Le conseil communautaire valide à l'unanimité les décisions modificatives proposées. (résultat des votes : 54 pour - 0 contre - 0 abstentions)

#### **5-8 Fonds de concours d'investissement 2015 : validation du tableau de répartition**

La communauté de Communes Haut Jura Saint Claude attribue chaque année un fonds de concours aux communes pour la réalisation d'investissements sur leur territoire. Depuis la suppression de la taxe professionnelle, les communes bénéficiant du FPIC, il a été acté que ce FPIC serait déduit du fonds de concours initialement établi.

Aussi, pour 2015 les fonds de concours proposés sont les suivants :



Communes	Fonds de concours initial	FPIC 2015	Fonds de concours 2015
Avignon-Les-Saint-Claude	7 434	6 717	717
Bellecombe	3 000	1 885	1 115
Les Bouchoux	7 014	7 029	0
Chassal	10 668	5 216	5 452
Choux	3 045	2 504	541
Coiserette	3 000	1 057	1 943
Coyrière	3 000	1 336	1 664
Cuttura	8 358	5 978	2 380
Lajoux	5 523	5 851	0
Larrivoire	3 000	2 823	177
Lavans-les-Saint-Claude	25 000	26 458	0
Leschères	4 662	4 736	0
Molinges	14 826	8 103	6 723
Molunes	3 000	3 461	0
Les Moussières	3 990	4 302	0
La Pesse	7 287	6 073	1 214
Ponthoux	3 000	1 570	1 430
Pratz	12 558	7 683	4 875
Ravilloles	10 269	9 875	394
La Rixouse	4 536	3 435	1 101
Rogna	4 557	5 001	0
Saint-Claude	75 000	114 530	0
Saint-Lupicin	25 000	31 564	0
Septmoncel	14 427	13 480	947
Villard-Saint-Sauveur	14 490	9 729	4 761
Villard-Sur-Bienne	3 000	3 622	0
Viry	19 404	15 593	3 811
Vulvoz	3 000	335	2 665
<b>TOTAL</b>	<b>302 048</b>	<b>309 946</b>	<b>41 910</b>

Le Président rappelle que le report de fonds de concours ne peut être opéré au-delà de deux années.

Le conseil communautaire approuve la présente répartition au titre de l'année 2015, autorise le Président à procéder aux attributions conformément au tableau ci-dessus et autorise le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, étant précisé que les communes seront chargées d'en définir l'affectation. (résultat des votes : 54 pour - 0 contre - 0 abstentions)

#### **5-9 Fonds de concours d'investissement 2015 : attribution des fonds de concours**

Seule la commune de Ponthoux a fait parvenir la demande de versement de son fond de concours pour 2015 à hauteur de 1430 €.

Le conseil communautaire valide la présente demande et autorise le Président à procéder aux attributions conformément au tableau ci-dessus.



## 5-10 Budget 2015 : décisions modificatives

Afin de réajuster les budgets primitifs 2015, il est proposé différentes décisions modificatives qui permettront de faire un virement de crédit de comptes à comptes pour réajuster les budgets concernés.

Pour les budgets « Le Monceau » et « Chambouille », il est nécessaire de faire une DM afin de pouvoir passer les écritures de stock, qui n'était pas prévu au BP 2015.

Pour le budget SPANC et activités économiques une décision modificative est nécessaire afin de passer les écritures d'admission en non-valeur.

Pour la maison de santé ce sont des écritures d'intégrations.

### **\*Budget général : décision modificative n° 1**

Une Décision modificative est nécessaire afin de passer le remboursement de dépôt de garantie de Novassu sur le budget principal. Il nous appartient aujourd'hui, suite à la levée du crédit-bail de procéder au transfert du remboursement de dépôt de garantie sur le bon budget.

#### **Section de Fonctionnement dépenses**

Compte	Libellés	Montant
Chap 023	Virement à la section d'investissement	+25 100.00€
<b>TOTAL</b>		<b>25 100.00 €</b>

#### **Section de Fonctionnement recettes**

Compte	Libellés	Montant
Chap 75	Autres produits de gestion courante	+ 25 100.00 €
7551	Excédent des budgets annexes à caractères adm	25 100.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>+ 25 100.00 €</b>

#### **Section d'investissement dépenses**

Compte	Libellés	Montant
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	+25 100.00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	25 100.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>+25 100.00 €</b>

#### **Section d'investissement recettes**

Compte	Libellés	Montant
Chap 021	Virement de la section de fonctionnement	+25 100.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>25 100.00 €</b>

### **\*Budget Activités Economiques : décision modificative n° 1**

#### **Section de Fonctionnement dépenses**



Compte	Libellés	Montant
<b>Chap 023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>-25 100.00 €</b>
<b>Chap 65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>+25 542.00€</b>
6522	Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal	+25 100.00€
6542	Créances éteintes	+442.00€
<b>Chap 67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>-442.00€</b>
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	-442.00€
<b>TOTAL</b>		<b>0.00€</b>

S'ajoute au dépôt de garantie l'admission en non-valeur d'une créance pour un montant de 442 €. Le chapitre 65 ne disposant pas des crédits suffisants, il nous appartient de les augmenter de 442 €. Cette somme sera prélevée sur le chapitre 67 charges exceptionnelles.

#### **Section d'investissement Dépenses**

Compte	Libellés	Montant
<b>Chap 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>-25 100.00 €</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus	- 25 100.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>-25 100.00 €</b>

#### **Section d'investissement recettes**

Compte	Libellés	Montant
<b>Chap 021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>-25 100.00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>-25 100.00 €</b>

**\*Budget annexe ZA DE CHAMBOUILLE : décision modificative n° 1**

#### **Section de Fonctionnement recettes**

Compte	Libellés	Montant
<b>Chap 70</b>	<b>Produits des services du domaine et ventes diverses</b>	<b>-200 000.00 €</b>
7015	Ventes de terrains aménagés	-200 000.00 €
<b>Chap 042</b>	<b>Opérations d'ordres</b>	<b>200 000.00€</b>
7133-042	Variation des en-cours de production de biens	+100 000.00 €
7134-042	Variation des en-cours de production de services	+100 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>0.00 €</b>

#### **Section d'investissement Dépenses**

Compte	Libellés	Montant
<b>Chap 040</b>	<b>Opérations d'ordres</b>	<b>+200 000.00€</b>
3351-040	Travaux en-cours - terrains	+100 000.00€
3354-040	Travaux en-cours - études et prestations de services	+100 000.00€
<b>TOTAL</b>		<b>200 000.00€</b>

#### **Section d'investissement recettes**

Compte	Libellés	Montant
<b>Chap 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>+200 000.00 €</b>
1641	Emprunts auprès des Ets de crédits	+200000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>200 000.00 €</b>

Il s'agit de disposer des lignes nécessaires pour procéder aux écritures de stock en fin d'année.

**\*Budget annexe LOT SUR LE MONCEAU : décision modificative n° 1**

**Section de Fonctionnement recettes**

Compte	Libellés	Montant
<b>Chap 70</b>	<b>Produits des services du domaine et ventes diverses</b>	<b>-100 000.00€</b>
7015	Ventes de terrains aménagés	-100 000.00€
<b>Chap 042</b>	<b>Opérations d'ordres</b>	<b>+100 000.00€</b>
7133-042	Variation des en-cours de production de biens	+100 000.00€
<b>TOTAL</b>		<b>0.00€</b>

**Section d'investissement Dépenses**

Compte	Libellés	Montant
<b>Chap 040</b>	<b>Opérations d'ordres</b>	<b>+100 000.00€</b>
3351-040	Travaux en-cours - terrains	+100 000.00€
<b>TOTAL</b>		<b>100 000.00€</b>

**Section d'investissement recettes**

Compte	Libellés	Montant
<b>Chap 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>+100 000.00 €</b>
1641	Emprunts auprès des Ets de crédits	+100 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>100 000.00 €</b>

Idem Il s'agit de disposer des lignes nécessaires pour procéder aux écritures de stock en fin d'année.

**\*Budget annexe MAISON DE SANTE : décision modificative n° 1**

**Section d'investissement Dépenses**

Compte	Libellés	Montant
<b>Chap 041</b>	<b>Opérations d'ordres</b>	<b>+18 378.00€</b>
2313-041	Constructions	+18 378.00€
<b>TOTAL</b>		<b>18 378.00€</b>

**Section d'investissement recettes**

Compte	Libellés	Montant
<b>Chap 041</b>	<b>Opérations d'ordres</b>	<b>+18 378.00€</b>
2031-041	Frais d'études et de recherches	+18 378.00€
<b>TOTAL</b>		<b>18 378.00€</b>

Ces écritures permettront l'intégration des études liées à la maison de santé du Lizon au chapitre 23 travaux.

**\*Budget annexe ATELIER DES SAVOIR- FAIRE : décision modificative n° 1**

**Section d'investissement recettes**

Compte	Libellés	Montant
<b>Chap 001</b>	<b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	<b>+952.63€</b>
<b>Chap 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	
1641	Emprunts auprès des Ets de crédits	-952.63€
<b>TOTAL</b>		<b>0.00€</b>



Concernant l'excédent d'investissement pour l'ASF au compte 001 au BP2015 il a été mis 27 850 € au lieu de 28 802.63 d'où la nécessité d'une DM de 952.63 € au compte 001. Il nous appartient de régulariser cette somme. Le chapitre 16 -Emprunt- est prélevé de la somme nécessaire.

**Section de Fonctionnement dépenses**

Compte	Libellés	Montant
<b>Chap 011</b>	<b>Charges à caractères général</b>	<b>-20 000.00€</b>
6184	Versement à des organismes formation	-9 500.00 €
6233	Foires et expositions	-10 500.00 €
<b>Chap 012</b>	<b>Frais de personnel</b>	<b>+20 000.00 €</b>
64131	Rémunération du personnel	+ 20 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>0.00 €</b>

Le directeur a quitté son poste en avril, avec un nombre important de congés et jours de CET, qu'il a fallu payer jusqu'au terme de son contrat, le 30 septembre 2015. De plus, pendant cette période, l'ASF a dû recruter des agents temporaires pour faire face à ses missions, notamment pendant la période estivale.

Il s'avère qu'il convient d'abonder le chapitre 012 « rémunération du personnel » sans pour autant avoir recours au budget général. En effet, des économies opérées et des actions différées ont permis de prélever la somme nécessaire sur le chapitre 011 « charges à caractère général » du budget de l'ASF.

**\*Budget annexe SPANC : décision modificative n° 1**

**Section de Fonctionnement dépenses**

Compte	Libellés	Montant
<b>Chap 65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>+198.28€</b>
6541	Admission en non-valeur	+198.28€
<b>Chap 011</b>	<b>Charges à caractères générales</b>	<b>-198.28€</b>
6236	Catalogues et imprimés	-198.28€
<b>TOTAL</b>		<b>0.00€</b>

La provision au chapitre d'admission en non-valeur étant insuffisante, il est proposé d'augmenter le chapitre de 198,28 euros. Somme prise sur le chapitre 11.

Aucune précision n'étant demandée le Président met au vote les présentes décisions modificatives. Le conseil communautaire les approuve et autorise le Président à les mettre en œuvre. (résultat des votes : 54 pour - 0 contre - 0 abstentions)

**5-11 Budget 2015 : admission en non-valeur**

Malgré les relances de la Trésorerie de Saint-Claude des créances sont irrécouvrables, une admission en non-valeur de ces créances est donc demandée.

Pour le Budget Général, une demande d'admission en non-valeur a été formulée pour un montant de 704.40 €, cette non-valeur concerne des titres émis pour des redevances d'ordures ménagères et pour l'école de musique.

Pour le Budget annexe « SPANC », une demande d'un montant de 698.28 € a été demandée, la non-valeur concerne la redevance d'assainissement.

Pour le Budget annexe « ACTIVITES ECONOMIQUE » la non-valeur demandée représente un montant de 442.00 € sur une location accordée sur l'hôtel d'entreprise du Curtillet.

Le conseil communautaire autorise le Président à accepter les admissions en non-valeur proposées. (résultat des votes : 54 pour - 0 contre - 0 abstentions)

## **5-12 Budget 2015 : Emprunt**

Au budget 2015, était inscrite la somme de 2,4 millions d'euros d'emprunt. Un emprunt d'un million d'euros a été contracté en début d'année auprès de la caisse d'épargne et a permis de faire face aux lancements des travaux de la médiathèque. Il nous appartient aujourd'hui de délibérer sur un second emprunt de 1 million d'euros.

Le Président présente les propositions des trois établissements bancaires retenus ou ayant répondu. Il rappelle que les attributions du Président portent sur l'ensemble des emprunts d'une durée max de 15 ans. Pour un investissement comme celui de la médiathèque, la question d'un emprunt sur 20 ans peut se poser. Le Président précise que reporter notre dette sur un terme plus long permet d'offrir plus de possibilités pour le territoire. Il précise que les taux restent très faibles et avantageux pour les collectivités. Monsieur Jean-Jacques Baroni demande si une clause de remboursement anticipée sans frais a été sollicitée. Le Président confirme que cette clause a été actée pour l'emprunt inscrit sur le budget de développement économique à hauteur de 670 000 €. Pour l'emprunt en cours, une telle clause paraît plus compliquée et les banques ne souhaitent pas la proposer sans frais associés.

Le conseil communautaire autorise le Président à contracter un emprunt à hauteur de 1 million d'euro sur une durée de 20 ans et charge le Président de finaliser les négociations. Il lui donne délégation de signature pour le présent emprunt (résultat des votes : 54 pour – 0 contre – 0 abstentions)

## **6 - ECONOMIE**

## **7 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/LOGEMENT/HABITAT**

## **8 - ENVIRONNEMENT**

## **9 - PATRIMOINE ET BATIMENTS**

### **9-1 Cession d'une parcelle au Conseil départemental – commune de La Pesse cabane des Mushers**

La Communauté de communes est propriétaire de la parcelle où est implantée la cabane des Mushers à La Pesse.

Dans le cadre de l'aménagement de la Route Départementale n°25, le Conseil Départemental du Jura a utilisé une emprise de cette parcelle sur une surface de 274 m<sup>2</sup> pour des aménagements routiers.

Selon les règles habituelles de cessions entre les collectivités et le Département, il convient de formaliser cette cession à l'euro symbolique, par une promesse de vente au Conseil Départemental qui sera suivie d'un acte authentique administratif établi par le conseil départemental.

Le conseil communautaire approuve la vente à l'euro symbolique et autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire. (résultat des votes : 54 pour – 0 contre – 0 abstentions)

## **10 - TOURISME**

### **10-1 La Gélinolette : aide à la mise en place du service de transport**

Le service de transport de « La Gélinolette » est une offre très appréciée chaque année, tant du public local que touristique, durant les vacances d'hiver depuis de nombreuses années.

Ce service a été emprunté par presque 200 personnes l'an dernier sur les deux semaines de vacances scolaires de notre zone. La proposition est que ce service soit étendu jusqu'à La Pesse pour les vacances de Février ce qui permettrait d'initier une navette « intersites » et de favoriser la fréquentation et les circulations sur les Hautes Combes. Le but étant de desservir une activité nordique dont notre communauté a la charge.

Le conseil communautaire valide sa participation à hauteur de 960 € comprenant la communauté de communes et l'OT et autorise le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision. (résultat des votes : 54 pour – 0 contre – 0 abstentions)

## **11 - SPORTS ET ASSOCIATIONS**

### **11-1 Piscine du Martinet : présentation des scénarii – Poisson Pilote**

La communauté de communes a sollicité au printemps dernier l'intervention de la société Poisson Pilote afin d'analyser les différentes études en notre possession et de soumettre différents scénarii permettant de revoir les propositions pour envisager de régler la question de la couverture partielle de la piscine du Martinet – Commune de Villard Saint Sauveur.

Les propositions élaborées avaient pour objectifs :

- \*De conforter l'existant
- \*De proposer des solutions de mise en œuvre maîtrisées et opérationnelles dans des délais optimisés.
- \*De maîtriser les coûts d'investissement
- \*De maîtriser les coûts de fonctionnement

Leur analyse a été rendue le 26 novembre 2015 et permet désormais d'apporter un regard très opérationnel à ce projet.

Le Président rappelle pour mémoire les différentes études conduites sur ce sujet :

- \* une étude en 2010 par service public 2000
- \* une étude en 2013 par H2O

L'objectif est de faire un rendu de cette analyse et de voir comment avancer sur la question de la couverture de la piscine du martinnet.

Le Président rappelle en préambule que le problème d'accessibilité de ce lieu demeure et qu'il est primordial d'apporter une solution.

Il présente les différents scénarii et rappelle que l'objectif était de valoriser l'existant.

#### **SCENARIO N°1 : Couverture unique en souple, 1 bassin**

Le coût d'investissement est réduit. Cette option permettrait d'accueillir les établissements scolaires et l'activité sportive, et offre un « repli » lors du mauvais temps en saison estivale. L'offre de loisirs demeure toutefois étriquée au regard de la population.

**Total dépenses TTC : 1,776 M€**

#### **SCENARIO N°2 : Couverture de 2 bassins en souple dont 1 d'activités, toboggan et splash Pad + extérieurs**

Cette version diversifie l'offre de loisirs, et apporte un complément de recettes sur les activités ludiques, et surtout sur la forme. L'impact sur l'exploitation est assez sensible. L'offre de loisirs en été est également densifiée.

**Total dépenses TTC : 3,312 M€**

Les deux scénarii précédents ne prennent pas du tout en compte la réhabilitation du bâtiment existant. La machinerie reste cependant hébergée dans ce bâtiment ce qui ne permet pas d'envisager sa démolition. Il est également précisé que les deux scénarii précédents intègrent une couverture souple qui demandera un renouvellement intégral tous les 15 ans.

#### **SCENARIO N°3 : Idem N° 2 mais couverture en dur et rénovation du bâtiment existant**

Ce scénario comprend la réhabilitation du bâtiment existant, rationalise la couverture des bassins, et valorise le patrimoine actuel. La création d'un espace forme « sec » complète l'offre Forme/Santé et contribue au développement des services à la population.

**Total dépenses TTC : 5,04 M€**

Dans les trois propositions nous réutilisons nos machineries même si elles devront être complétées par un traitement de l'air.

Le Président rappelle que l'enjeu est également de maîtriser les coûts de fonctionnement. Il précise que dès lors que des activités complémentaires sont initiées elles créent des recettes complémentaires. La partie fonctionnement est à regarder de près.

La réflexion posée ce soir et une façon de remettre l'ouvrage sur le métier et de nous fixer un calendrier. Il indique que l'on ne peut pas faire les travaux en pleine saison. Il rappelle enfin que le territoire ne répond plus aux obligations légales.

Monsieur Christophe Masson demande si la position du nouveau propriétaire du village vacances concernant le devenir de la piscine est connue. Raphael Perrin ne peut lui répondre sur ce point car à ce jour le projet de développement du village n'a pas été porté à sa connaissance.

Monsieur Francis Lahaut rappelle que le projet d'H2O avait défini différentes variantes. Il s'interroge surtout quant aux engagements à nos côtés de nos financeurs Etat, région, département et comment ils pourront répondre à ce projet. Il rappelle que si l'Etat aime la culture, il n'en est pas de même pour le sport. Deux exemples où l'Etat a apporté 0 centime d'aides : le stade Edouard Guillon et le centre sportif de val de Bienne. Sur ce dernier la ville de Saint Claude a dû se substituer à l'état par apport d'un fonds de concours d'investissement. En 2012, le projet était de 6,9 M€ et on avait dit qu'on le ferait si on obtenait 60% des subventions.

Le Président précise qu'à ce stade nous ne pouvons disposer d'un engagement d'aucun financeur. Il nous faut faire avancer le projet pour le soumettre à financements. Il rappelle toutefois que ce projet est validé dans le futur contrat de pays. La réhabilitation de la piscine est inscrite à hauteur de 216 000 € de subvention. Pour l'échelon départemental, la discussion avait été lancée lors des EDAT. Le Président rappelle qu'à son sens, il aurait été nécessaire de lancer un projet au niveau départemental même non abouti afin d'acter une demande et surtout une intention. Pour le moment, la politique départementale d'aide aux collectivités n'a pas été redéfinie en la matière. Nous n'en sommes pas au stade de recherche de financements, il nous faut avancer dans le projet et préciser nos attentes. L'idée est de reprendre au maximum ce qui existe et ce dans une configuration plus modeste.

Monsieur Alain Mouret précise que la double peau constituée est maintenue en tension par un courant d'air. La lumière naturelle permet d'éclairer de façon naturelle les ouvrages. Les calculs de charges pour la neige sont bien entendus pris en compte. Il donne quelques exemples de structures de ce type.

Monsieur Jean Louis Millet demande si des compétitions seront envisageables et souhaite que des précisions soient apportées sur le coût de fonctionnement. Il rappelle l'urgence de disposer d'un bassin d'apprentissage et pense qu'à ce titre la solution 1 doit être écartée car elle ne répond que partiellement aux attentes. Il souhaite voir l'intégration dans le paysage du présent ouvrage. Il aimerait qu'une solution « ouvrante » comme sur Oyonnax puisse être envisagée. Selon lui, les solutions 1 et 2 doivent être écartées car une couverture souple n'est pas adaptée à notre secteur.

Alain Mouret rappelle que la piscine de Morbier ne dispose que de 6 lignes d'eau et permet la tenue de compétitions. Il précise que le scénario 3 est en dur mais non ouvrant. Ce projet pourra intégrer de larges baies vitrées et devra être tourné vers les extérieurs pour l'été.

Monsieur Jean Louis Millet demande si cela signifie que l'on abandonne le projet de piscine couverte à côté du pré Saint Sauveur.

Raphael Perrin précise que le bâtiment transféré à l'intercommunalité est le site du Martinet et que les réponses apportées s'attachent à valoriser l'existant. Il rappelle que le projet doit être structurant pour l'ensemble du territoire. Il nous faut sérier les attentes du territoire. Le contexte des finances publiques de nos collectivités ne permet pas de nous éparpiller sur plusieurs sites. L'objectif est de maîtriser les coûts de fonctionnement et de répondre à l'ensemble des besoins sur un seul site. Nous n'avons pas les moyens d'avoir deux sites piscine sur Saint Claude et son territoire. Il rappelle qu'à ce stade nous n'avons pas encore une lisibilité complète en matière financière. Nous ne pouvons pas disposer de l'intégration paysagère sans avoir recours à un architecte. Il précise que la structure ouvrante ne paraît pas être dans nos moyens.

Pierre Gresset rappelle qu'il n'y a pas que les collégiens du Pré Saint Sauveur qui vont à la piscine et qui sont en demande de cours de natation. Cet équipement a vocation à répondre à l'ensemble de la communauté de communes.

Jean Louis Millet demande à ce qu'une analyse prospective financière soit produite, les emprunts d'aujourd'hui sont les impôts de demain. Il rappelle qu'il est pour sa part attaché à connaître au plus vite les coûts de fonctionnement.

Raphael Perrin est entièrement d'accord avec lui sur plusieurs points, dont un qui consiste à dire qu'il faut affiner les coûts de fonctionnement de la piscine. Il rappelle toutefois que le déficit actuel est d'un peu plus de 200 000 € et ce sans répondre aux attentes du territoire dans ce domaine. Sur les exemples de piscine couverte, il précise qu'il existe des territoires ou des investisseurs qui répondent présents par délégation de services publics ou pas. Enfin, il précise à Jean Louis Millet qu'il sera difficile de connaître l'impact d'un tel projet et notamment en matière d'emprunt tant que le plan de financement ne sera pas bouclé. Il est nécessaire si nous souhaitons avancer de prendre les choses de façon pragmatique. Le but de ce soir était de pouvoir en discuter et d'échanger pour savoir quelle direction nous prenons. Il y a toujours moyen d'avoir des éléments à titre indicatif, le danger étant que nous nous arrêtons sur ces éléments sans aller au bout de la réflexion. Les scénarii avancés ce soir ne sont que des pistes de travail, il nous faut avancer dans la programmation et dans le projet pour disposer de certitudes et pouvoir prendre des décisions en toutes connaissances de causes. Les étapes suivantes sont la programmation, un concours d'architecte et la production d'un avant-projet définitif. Nous avons besoin d'atteindre ce stade pour nous positionner et rechercher les financements.

Jean Daniel Maire dit que cette étude a le mérite de montrer qu'il existe des solutions alternatives. Le territoire a besoin d'une piscine et cela reste incontestable. Il précise que pour sa part, le projet n° 3 lui paraît intéressant et la production d'un APD paraît effectivement indispensable avant d'aller à la rencontre des financeurs.

Raphael Perrin indique que la capacité financière de la collectivité sera approfondie au moment du CA, avec le RA 2015. Il rappelle toutefois qu'un travail de fond est engagé tant sur l'analyse des bases que sur les dépenses de fonctionnement. Le Président rappelle à nouveau les coûts de fonctionnement de l'équipement actuel et précise qu'ils pèsent déjà dans le budget. Le Président note que les investissements ne pèsent que très peu sur le fonctionnement surtout lorsque les financements sollicités sont au rendez-vous.

Jean Louis Millet demande des explications quant au nombre de personnel en équivalent temps plein nécessaire au fonctionnement d'une telle structure et souhaite pour cela que l'on puisse se rapprocher d'Oyonnax ou d'autres structures de proximité.

Le Président lui rappelle que les trois scénarii ici présentés sont fondamentalement différents, les besoins en ETP aussi, et qu'à ce stade il n'est pas possible d'avancer de chiffres tant que nos modes de fonctionnement ne sont pas arrêtés. Nous avons besoin de valider des pistes pour avancer.

Jean François Demarchi précise qu'il ne comprend pas la nature des débats engagés ce soir. Il rappelle qu'aucune étude architecturale ne permet d'affiner les orientations et la question posée ce soir par le bureau est de savoir si les conseillers communautaires souhaitent relancer ou pas le projet de couverture avec un objectif qui est de rationaliser les dépenses. Il pense qu'il est nécessaire de redonner une vocation au bâtiment existant et de ne pas disposer d'une friche sur ce lieu. Aujourd'hui nous sommes dans la faisabilité. Donnez-nous la possibilité d'avancer sur ce projet. Il rappelle que les questions de financements viendront après. Nous n'en sommes pas à mettre le premier coup de pioche. Ce sujet nous intéresse depuis longtemps, le ressortir maintenant constitue une opportunité au regard des travaux d'accessibilité qui s'imposent à nous.

Bernard Fellman apprécie que cette étude valorise le construit, elle évite le gaspillage. Ce projet risque de tranquilliser les administrés. Il sera nécessaire d'expliquer la démarche de ce soir dans les conseils municipaux. Un territoire tout entier paiera cet équipement mais celui-ci est nécessaire. Il apprécie ce soir la démarche engagée et la reprise du projet. Il note que les objectifs sont d'optimiser l'existant et de rester modeste.

Le Président remercie Bernard Fellman pour son propos.

Le Président précise qu'il ne lui paraît pas possible de faire du séquentiel sur ce sujet-là. Il paraît intéressant de poursuivre ce dossier afin d'avancer et de donner progressivement les éclairages nécessaires.

Jean Louis Millet a compris ces éléments. Il s'interroge tout de même pour savoir s'il n'y a pas une voie autre.



Daniel Jacquenod demande pourquoi le maire de Saint-Claude n'a pas été invité à participer au rendu de cette étude.

Le Président précise que l'étude était nécessaire pour réactiver le projet et poser les objectifs. Il rappelle que le choix de transfert de cet équipement a été fait à l'intercommunalité il y a plusieurs années maintenant. D'autre part, il mentionne que cet équipement est situé sur la commune de Villard et concerne par conséquent tous les maires de l'intercommunalité.

Francis Lahaut pense qu'il est difficile de se prononcer sur deux scénarii. Il souhaite que l'attache de nos partenaires financiers soit prise pour voir leurs engagements. Il souhaite que l'on continue cependant à avancer.

Le Président pense qu'il est désormais nécessaire de clore le débat et interroge l'assemblée pour savoir si elle souhaite que l'on continue d'avancer et que l'on commence à rechercher les financements potentiels.

L'assemblée souhaite à l'unanimité (résultat des votes : 54 pour - 0 contre - 0 abstention) que soit engagée une étude de programmation approfondie afin de répondre à toutes les questions. Cela permettrait de préparer la phase concours afin de trouver un maître d'œuvre. Elle autorise le Président à entamer les négociations avec les financeurs même si celles-ci ne pourront être totalement effectives qu'une fois le stade avant-projet définitif atteint.

A la demande d'Olivier Brocard, le Président accepte qu'une commission de travail soit créée sur ce projet et demande aux conseillers communautaires intéressés d'en faire part rapidement au secrétariat par mail.

## **12 - CULTURE**

## **13 - SPANC / DEVELOPPEMENT DURABLE**

## **14 - COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Jean Louis Millet interpelle le Président quant à sa position vis à vis de la commission de travail du 30/11 initiée par la Présidente de région sur le SIVVL de Lamoura à laquelle cette même Présidente n'a pas jugé nécessaire d'être présente.

Le Président pense qu'il ne lui appartient pas d'apporter un commentaire. Il trouve la question très politique à la veille des élections régionales et pense que ce n'est ni le lieu ni le moment. « Rien à Dire »

-----ooOoo-----

La séance est levée par le Président à 21h40

-----ooOoo-----

Nadia Lahu  
Secrétaire

Raphaël Perrin  
Président

Fait à Saint-Claude,  
Le 11 décembre 2015

Jean-Daniel Maire  
Secrétaire